Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260309-DEL20260309_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 9 mars 2026

Délibération n°20260309-08

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, Mme Joëlle HAMON, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : M. William LOZAC'H, M. David HERMAN, Mme Annie L'HEVEDER, M. Jean-Claude LE BUZULIER, Mme Joëlle NICOLAS et M. Éric LE GAC,

Absents avec procurations : M. Samuel PRADES a donné procuration à Mme Florence STRUILLOU, Mme Marianne VINCENT a donné procuration à Mme Joëlle HAMON,

Absents : Mme Peggy LAMBERT, M. Stéphane MORVAN,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et M. William LOZAC'H,

Date de la convocation : le 2 mars 2026 Date d'affichage : le 2 mars 2026

****

Délibération n°20260309-08 : Autorisation d'emprunt ou d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Référence nomenclature n°7.3

Mme Florence STRUILLOU présente aux Conseillers Municipaux les deux possibilités que la commune peut utiliser pour financer les travaux de viabilisation du lotissement.

Soit un emprunt auprès d'un établissement bancaire sur une période courte permettant un capital correspondant aux financements des travaux.

Soit une ouverture de ligne de trésorerie sur le budget commune permettant une souplesse financière pour régler les factures et rembourser au fur et à mesure des encaissements des ventes des terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières avec les établissements bancaires pour :
- soit un emprunt à court terme correspondant aux dépenses de viabilisation du lotissement Hent Parc Jean,
- soit l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour une souplesse financière pour les travaux de viabilisation du lotissement Hent Parc Jean.

CHARGE Monsieur le Maire de présenter la meilleure solution au prochain conseil municipal pour finaliser la signature du contrat accompagner de l'avis de M. le Trésorier Principal.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE

La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU